

**SFR**

Jusqu'à 20 € de remboursement

Pour l'achat d'un mobile avec un forfait SFR (nouveau client)

Offre valable du 18/08/2026 au 05/10/2026 inclus



Connectez-vous sur
odr.sfr.fr

OU

Flashez
le QR code :



Êtes-vous éligible ? *(Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous)*

- Vous êtes nouveau client SFR.
- Vous avez acheté, entre le 18/08/2026 et le 05/10/2026, l'un des mobiles ci-dessous (hors achat de mobile seul) :
 - ALTICE : S25, S26, S35, X5
 - DORO : Aurora 10, 6880, 8050 Plus, 8100 Plus, Leva L30
 - HONOR : X5c Plus, X6B, 70 Lite 5G, 90 Smart, 200 Smart 5G, 400 Smart 5G
 - MOTOROLA : G13, G34, G35, G53, G54
 - OPPO : A17
 - SAMSUNG : Galaxy (A05S, A14 4G, A14 5G, A15 4G, A15 5G, A16 4G, A16 5G, A17 4G, A17 5G, A33 5G)
 - XIAOMI : Redmi (A2, A3, A5, 12C, 13C, 13C 5G, 14C, 15C, 15C 5G), Redmi Note (11 Pro 5G, 12, 13, 14), Mi 11i 5G
- Vous avez souscrit entre ces mêmes dates simultanément un forfait SFR avec ou sans engagement.

Jusqu'à 20 € euros remboursés. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

- Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.
- Saisissez votre identifiant et mot de passe
- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Validez le formulaire sans oublier de saisir votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 16 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Cet avoir sur une ou plusieurs factures ne donne pas droit à un remboursement en numéraire. En cas de résiliation du contrat, l'avoir non utilisé, entièrement ou en partie, ne fera pas l'objet d'un remboursement. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après un délai de 6 mois suivant la fin de l'offre de remboursement. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris

SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne

ODR_mobile_SFR_20_CQT_180820260002